

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-CF259

présenté par
Mme Dalloz et M. Hetzel

ARTICLE 7

I. - A l'alinéa 4 :

1° Substituer à l'année :

« 2020 »,

l'année :

« 2022 »,

2° Substituer à l'année :

« 2021 »,

l'année :

« 2023 »,

3° À la fin, substituer à l'année :

« 2022 »,

l'année :

« 2023 ».

II. - A la fin de l'alinéa 5, substituer à l'année :

« 2023 »,

l'année :

« 2024 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de retarder la suppression progressive du mécanisme de majoration afin de laisser plus de temps aux OGA de réorganiser leur modèle économique.